



**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE  
DU 29 JANVIER 2018**

**Service Assemblée**

## **SOMMAIRE**

### **CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

◆ Participants.....	3
◆ Prochaine Assemblée Générale .....	31
<b>Adoption des PV des AG des 25/09 et 18/12/2017.....</b>	<b>4</b>
<b>Présentation du plan de mandat .....</b>	<b>5</b>
<b>Projet de convention Cadre avec la Métropole de Lyon : vote .....</b>	<b>20</b>
<b>Plan de réorganisation de la CCI LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne .</b>	<b>23</b>
<b>Budget Primitif 2018 : vote .....</b>	<b>24</b>
<b>Informations du Président et des Présidents de Délégation.....</b>	<b>27</b>

## **PARTICIPANTS**

### **Membres élus présents :**

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Marie-Claude FOUCRE, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Patricia GROS MICOL, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Sylvie MADAMOUR, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Nathalie PRADINES.

Messieurs Guy BACULARD, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Daniel BUGUET, Jacques COIRO, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jean-François FARENC, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUIILLER, Jérôme GRENIER, Emmanuel IMBERTON, Jean-Michel JOLY, Pierre LARDON, Daniel LOCTIN, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, Christian MISSIRIAN, Jean MOUGIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Philippe POBE, Régis POLY, Thierry RAEVEL, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

### **Membres associés présents :**

Mesdames Lydia DELBOSCO et Michèle GUIONNET.

Messieurs Frédéric ADRIAENS, Thibault AUFORT, Jihade BELAMRI, Bertrand BOTTOIS, Romain BOUCAUD MAITRE, Jean-Michel COQUARD, Frédéric DALAUDIERE, Olivier DE JENLIS, Jean-Cyril DESCOMBES, Jacques DESCOURS, Fabrice JOYEN, Hervé MARIAUX, Denis OLIVIER, Michel PERROUD, Hervé PONTILLE, Philippe ROVERE, François ROYER, Bruno TARLIER, André TIXIER, Pierre VALENTE

## **EXCUSES**

### **Les Membres élus excusés sont :**

Mesdames Isabelle BLACHON, Anne DAMON, Marie-Claude DESBENOIT, Evelyne GALERA, Véronique MADELRIEUX, Céline PELESZEZAK, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Elisabeth THION, Hélène VILLARD.

Messieurs David BALDINI, Roland BERNARD, Olivier BLANC, Yves CHAVENT, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Jacques DUCROT, Guillaume DUVERT, Nicolas FARRER, Philippe GUERAND, Frédéric JACQUIN, François MEON, Henri PAIN, Gérard PELISSON, Claude POLIDORI, Yves POMMIER, Gilles RENAUD, Jean-Jacques REY, Thomas SAN MARCO.

**Les Membres associés excusés sont :**

Mesdames Sylvie GUICHARD et Christine PAUCHARD.

Messieurs Didier CHATAING, Muhammet DURSUN, Dominique GIRAUDIER, Carl INCORVAIA, Eric MAISONHAUTE, Philippe MONTCHALIN, Laurent MONS, Ronald SANNINO.

**ACCUEIL**

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Daniel CRISTOFORETTI, Directeur de l'unité départementale du Rhône de la DIRECCTE, qui représente Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que Monsieur Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne Rhône-Alpes et département du Rhône.

**Adoption des Procès-verbaux des AG  
des 25 septembre et 18 décembre 2017  
(Article 32 du règlement intérieur)**

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques ou des commentaires. Dans la mesure où il n'y en a pas, les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

## Présentation du plan de mandat

En premier lieu, le Président Emmanuel IMBERTON indique que la présentation du plan de mandat – le carnet de route - a volontairement été décalé compte tenu du contexte.

Toutefois, le contexte n'étant toujours pas stabilisé, il a été décidé d'avancer.

Le plan de mandat est issu du programme sur lequel les membres de la CCI ont été élus, du travail du Bureau réuni en séminaire et de l'activité des différentes commissions.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle le contexte très contraint malgré les efforts réalisés par l'ensemble du réseau consulaire face aux difficultés budgétaires.

Il convient également de tenir compte d'une évolution très forte des enjeux des entreprises et de leur environnement.

Une réflexion a été engagée au sein du Bureau, des commissions et du CODIR qui a donné lieu à une première présentation des grands axes lors de l'AG du 26 juin 2017, en attendant les dispositions du projet de loi de finances pour 2018.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise qu'il ne dispose, pour l'instant, que d'informations partielles relatives aux conclusions du rapport qui a été commandé par l'État aux trois corps d'inspection (IGF, CGFI et CGE).

Chaque membre du Bureau va présenter à l'assemblée une partie de ce carnet de route, mais le Président Emmanuel IMBERTON rappelle en préambule que la CCI connaît des mutations sans précédent avec une révolution numérique qui transforme les business modèles ; une mondialisation qui crée autant d'opportunités que de menaces ; le phénomène de métropolisation et le bouleversement du paysage politique en France ; un développement fulgurant de la culture start-up avec un nombre inégalé de créations d'entreprises en France, mais également une montée en puissance des Millennials qui engendrent de nouvelles habitudes de consommation et de nouvelles aspirations au travail, comme le co-working.

Les attentes évoluent et sont marquées d'une demande très forte d'accompagnement à la posture entrepreneuriale (coaching) et d'une mise en réseau des entrepreneurs.

Le Président Emmanuel IMBERTON invite les élus qui ne l'ont pas fait à visiter les espaces de co-working, notamment celui installé dans l'immeuble Citroën à Lyon, pour bien

comprendre la mesure et la portée de ce phénomène qui n'est plus réservé aux start-up et qui est révélateur d'un choix de mode de travail collaboratif.

Concernant l'organisation de la CCI, elle conserve une approche territorialisée avec pour priorité la consolidation des délégations et la construction d'une CCI Métropolitaine faite dans le respect de chacun des territoires et dans le but qu'au terme du présent mandat chacun s'y reconnaisse et puisse bénéficier des mêmes services.

Pour rappel, deux conventions ont été signées. L'une avec la Communauté d'Agglomération de Roanne et l'autre, avec la Métropole de Saint-Étienne. Elles permettront de travailler avec ces deux territoires sur des objectifs très précis.

Marc DEGRANGE intervient en premier sur l'un des enjeux majeurs du plan de mandat : le digital. L'un des vecteurs primordiaux est de pouvoir positionner un maximum de commerçants sur le digital, accompagner les unions commerciales sur ce même outil et les villes sur le stationnement intelligent.

En effet, le commerce de centre-ville souffre de la nouvelle politique de stationnement mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cette mesure accélère la désertification des centres-villes et les CCI ont donc intérêt à agir.

Le nouveau modèle économique passe par l'accompagnement des entreprises ; 1 500 accompagnements ont été entrepris sur le territoire afin de les valoriser et les pérenniser.

Malgré les restrictions budgétaires imposées par l'Etat, les CCI reste un levier exemplaire pour développer l'économie du pays.

Pour Daniel VILLAREALE, les défis à relever sont de devenir plus utile et plus incontournable.

La CCI effectue plus de 140 000 formalités chaque année et l'objectif est, d'ici 2020, de permettre à tous les chefs d'entreprise, ainsi que tous les porteurs de projet, quel que soit le territoire sur lequel ils se développent, de réaliser chaque formalité de manière dématérialisée.

Pour ce faire, un accompagnement permettra de mettre à disposition des offres de prestations packagées.

Concernant l'accompagnement à la création, les dispositifs seront les mêmes où que l'on soit situé. Quant à l'entrepreneuriat au féminin, un groupe de travail est constitué pour travailler sur le sujet et identifier les meilleurs leviers d'accompagnement.

Afin d'être incontournable, la CCI organise plus de 500 événements chaque année sur l'ensemble du territoire et va continuer à animer des communautés QSE, RH, Web notamment grâce à la plate-forme collaborative CCI Business Communauté.

Par ailleurs, maintenant que l'économie connaît une nette accélération, l'une des principales difficultés des chefs d'entreprise porte sur le recrutement. La CCI va donc les accompagner afin de les aider dans cette démarche.

La CCI compte affirmer son positionnement unique à forte valeur ajoutée, issue de sa « bi-culture », à la croisée du public et du privé, qui lui permet d'assurer la neutralité et l'objectivité de ses conseils.

Sur le sujet de la proximité, la CCI jouit d'une forte image et d'une belle notoriété. Ses actions sont observées et ses approches sont recherchées.

La CCI s'engage par ailleurs à structurer une revue de projets stratégiques, avec une méthode d'évaluation de ses participations afin d'optimiser ses choix d'investissements, accroître leur performance et développer ainsi ses ressources propres. À titre d'exemple : la CCI vient de prendre 100 % du contrôle de sa filiale 1862, chargée de la commercialisation des espaces du Palais, et à repenser la politique tarifaire du Banc National d'Épreuve pour facturer au juste prix chacune de ses prestations.

Quant à sa politique d'accompagnement de l'enseignement supérieur, la CCI va passer d'une logique de subvention à une logique d'investissement, notamment concernant l'EM Lyon.

En outre, il est question d'accroître l'organisation de salons et d'événements pour créer des opportunités de croissance et de performance pour les entreprises de notre territoire.

Pour relever l'ensemble de ces grands défis, la CCI doit améliorer et repenser sa relation client, à travers l'ensemble des canaux de communication.

Myriam BENCHARAA indique que la CCI doit placer les attentes et les besoins de l'entreprise cliente au centre de ses préoccupations en améliorant l'écoute et la relation commerciale, qui existe peu à ce jour, en allant dans l'entreprise, au contact du dirigeant.

La stratégie commerciale doit être forte et la déclinaison du plan de communication plus lisible et plus simple. La CCI doit communiquer sur ses compétences et savoir-faire, mais aussi sur son expertise.

En effet, la CCI est encore trop souvent considérée comme un simple guichet d'enregistrement pour les formalités. Or, cette identité publique est avant tout un atout fort et lui confère un positionnement unique. À travers cette mission de service public, la CCI rassure l'ensemble de ses clients sur la neutralité et l'objectivité des conseils qu'elle peut fournir. Elle devient ainsi le référent de confiance.

La CCI est à ce jour un point d'entrée incontournable pour l'ensemble des créateurs et des chefs d'entreprise. Le premier contact du créateur se fait à la CCI et l'enjeu est de le fidéliser et de lui proposer une offre de services complète et cohérente en phase avec la réalité de ses besoins.

D'ici fin 2018, le projet USEX sera mis en place et permettra l'évaluation de l'expérience client. La CCI va ainsi renforcer son outil CRM en collaboration avec la Région, puisqu'il s'agit d'un outil régional.

L'environnement et ses contraintes ayant été présentés, le Président Emmanuel IMBERTON souligne qu'il faut à présent transformer les engagements électoraux en carnet de route à travers quatre points :

- faciliter votre métier de chef d'entreprise,
- accélérer la croissance de votre entreprise,
- construire et développer un environnement économique favorable,
- gérer votre CCI comme une entreprise

### Axe 1 : Faciliter votre métier de chef d'entreprise

Irène DUBREUIL présente ce premier axe.

- Lancer une offre de service de formalités 100 % dématérialisée

Pour les porteurs de projet, les créateurs ou les entrepreneurs, les formalités (14 000 / an) représentent des contraintes laborieuses et chronophages, sans valeur ajoutée, surtout dans les zones du territoire qui sont moins bien desservies. Les CCI se sont donc engagées, d'ici 2020, à ce que celles-ci soient entièrement dématérialisées. Tout le monde se verra offrir des services de qualité équivalents, que l'on soit à Saint-Martin-d'Estreaux ou à Lyon.

- Mise en place de prestation complète d'accompagnement

Il s'agit de packager les offres existantes et de rendre les formalités fluides, simples et claires pour éviter les pertes de temps et les incompréhensions.



- Favoriser les nouvelles formes d'entrepreneuriat et l'entrepreneuriat féminin.

Le contexte a rarement été aussi favorable à la création d'entreprise avec les générations Millennials et les évolutions de mentalité, la peur de l'échec n'étant plus vue de la même façon. Le monde est un « terrain de jeu » pour les jeunes, les business modèles évoluent, le numérique est une révolution et la CCI semble idéalement positionnée pour accompagner ces nouvelles initiatives. Elle s'engage à donner les mêmes chances à chacun, en tout point du territoire, avec des offres toujours plus novatrices et des événements répondant aux attentes de chacun.

La programmation annuelle d'événements prévue dans tous les territoires tiendra compte des programmes de proximité et fera intervenir des partenaires locaux.

Quant à l'entrepreneuriat au féminin, les femmes ne représentent que 30 % des chefs d'entreprise. Les freins sont encore nombreux dans tous les types de projet (start-up, projet classique, commerce, entreprise). La CCI a donc lancé une étude afin d'identifier clairement les ressorts de l'entrepreneuriat au féminin en vue de lancer une offre d'accompagnement adaptée début 2018.

Irène DUBREUIL fait part d'une remarque sur cet accompagnement. Selon elle, les craintes des femmes chefs d'entreprise sont plus souvent irrationnelles au regard du bon niveau de formation et des compétences de la plupart des porteuses de projet. Elles se sentent moins légitimes et ont plus de mal à oser. Le poids de l'inconscient collectif, de l'histoire et de la culture y est pour beaucoup. Elle estime que si l'on doit adapter des offres aux femmes entrepreneurs, c'est plutôt au niveau de l'audace d'entreprendre qu'il faudrait s'orienter. Les entrepreneures sont des entrepreneurs comme les autres, il n'y a pas d'exception ; il serait donc utile d'intervenir pour faire évoluer l'image de ces femmes à travers les médias, de les mettre plus en avant. Cela permettrait par ailleurs de croiser les modes de management qui sont différents, pour autant très complémentaires.

- Lancer *CCI Store*, place de marché inédite de e-services pour les entreprises : le meilleur du digital pour entreprendre et se développer.

L'objectif est de présenter cette nouvelle plateforme inédite pour qu'elle devienne l'application préférée du dirigeant afin que, lorsqu'il ouvre *CCI Store*, il puisse y trouver toutes les fonctions dont il a besoin.

Elle rassemblera les e-services conçus par les CCI et par d'autres opérateurs privés/publics soigneusement sélectionnés pour leur performance. Il est prévu de démarrer avec 200 e-services ; c'est l'utilisateur qui les sélectionnera et un tiers de confiance qui les validera. Si le e-service, suite aux évaluations, ne correspond pas ou plus aux attentes des chefs d'entreprise, il sera susceptible d'évoluer, voire de disparaître.

Les élus de la CCI ont fait un *show tour* pour mobiliser les collaborateurs autour de ce projet. La CCI commencera à l'utiliser en avril prochain.

En ce qui concerne le recrutement, la CCI dispose de réels atouts pour développer l'alternance et l'apprentissage et, ainsi, continuer de lutter contre un chômage encore élevé malgré les dispositifs locaux de formation de grande qualité.

Il est en effet établi que 70 % des jeunes qui ont suivi une alternance décrochent un CDI ou un contrat longue durée. La CCI prend ainsi l'engagement de visiter 4 000 TPE PME entre 2018 et 2021, afin de les inciter à recruter par le biais de l'apprentissage et de les accompagner dans ce processus. Pour ce faire, la CCI développera une plate-forme numérique qui accompagnera les TPE PME dans le recrutement d'alternants depuis le choix du candidat jusqu'à la signature du contrat.

La CCI s'engage également à développer les « Journées Chrono de l'Alternance » organisées au sein des trois délégations. Ces forums de recrutement visent à mettre en relation les candidats intéressés par l'alternance et les entreprises. Cette initiative bénéficie à plus de 150 entreprises par an.

D'autre part, la CCI s'engage à être porte-parole des entreprises sur les métiers en tension en poursuivant ses actions d'orientation auprès de jeunes publics et de leurs parents. La « Nuit de l'Orientation » permettra de sensibiliser plus de 5 000 personnes par an.

La CCI va aussi mettre à disposition la communauté RH sur CCI Business pour fournir de nouvelles solutions aux entreprises ayant des difficultés à recruter dans leur domaine.

Enfin, elle s'engage à expérimenter avec certains clubs d'entreprises la mise en place d'une fonction RH partagée afin d'aider les entreprises ne s'étant pas encore dotées d'outils adaptés à cette fonction.

## Axe 2 : Accélérer la croissance de votre entreprise

Philippe VALENTIN rappelle que les principaux engagements de la CCI sont :

- Être une associée virtuelle du chef d'entreprise de façon à l'accompagner dans son évolution (accompagner 5 000 entreprises sur la durée du mandat) ;
- Accompagner la reconquête de l'industrie.

La CCI s'engage à valoriser la filière industrielle à travers le lancement en 2018 à Saint-Étienne d'un événement lié à l'Usine du Futur et au nouveau manufacturing. Il s'agira de mettre en place des business meeting entre demandeurs et offreurs de solutions autour de cette thématique.

- Soutenir les filières industrielles et tertiaires d'excellence.

Cela se traduit par un engagement de la CCI à organiser un événement sur les plats cuisinés à Roanne en 2018. Elle s'engage à incuber, lancer et animer les clusters filière équine, cosmétologie, service aide à la personne, pour passer de 3 à 4 000 entreprises adhérentes d'ici 2021. La CCI va également accélérer le développement du cluster RACE (énergie) créé en 2015 en renforçant les liens avec Nuclear Valley et avec la mise en place d'un projet d'innovation collaborative.

- Susciter et accompagner la mutation des commerces

Cela se traduit par la création d'une offre modélisée pour l'installation de commerces en milieu rural. La CCI s'engage à accompagner individuellement 1 500 commerçants par an pour enclencher des actions concrètes.

- Faciliter l'accès au financement par le *crowdfunding* et le *crowdlending* pour les TPE/PME

Il s'agit de faciliter l'accès au financement par le *crowdfunding* (au capital) et *crowdlending* (par le biais du prêt) en accompagnant de 15 à 20 start-up dans le but de lever 2 à 2,5 M€ par an avec *Go Funding*, la plateforme lancée en 2016 par la CCI et reconnue par la French Tech.

- Sensibiliser 5 000 entreprises par an sur les cinq transformations vitales, en particulier la transformation digitale ;

Il s'agit également d'avoir une action proactive auprès de 200 TPE/PME afin de les convaincre d'enclencher un plan d'action de transformation digitale.

- Susciter la performance durable comme levier de compétitivité

L'objectif est de permettre aux entreprises d'intégrer la performance durable. Pour cela, il convient de faciliter la transition énergétique d'un point de vue économique à travers les diagnostics de la CCI qui mettent en exergue les économies réalisables liées à l'environnement.

- Favoriser l'émergence d'entreprises leaders et fortifier les ETI.

La CCI s'engage à accélérer le programme « Stratégie Leaders » lancé en 2015 en portant à 100 le nombre d'entreprises participantes, en organisant des business meeting, mais aussi en créant de nouveaux programmes d'incubation de start-up dans les ETI ou PME du territoire.

Patricia GROS MICOL intervient au titre de la Commission Réseau Numérique où il a été évoqué l'urgence d'aider les différents acteurs dans l'approche de la cyber sécurité. Elle insiste sur l'importance de l'investissement de la CCI sur la cyber sécurité et propose de dispenser des ateliers de sensibilisation aux chefs d'entreprises lorsqu'ils se rendent à la CCI dans le cadre de leurs formalités.

Par ailleurs, il est question de numérique, pour autant, elle a reçu le catalogue CCI Formation en format papier et elle estime que ces envois ont un coût conséquent et qu'ils ne sont pas forcément en phase avec les engagements de la CCI.

Philippe VALENTIN indique, à propos de la cyber sécurité, qu'il s'agit d'un package complet et qu'il y est d'autant plus sensible qu'il a été confronté à cette difficulté.

Des actions sont d'ailleurs déjà en place avec la gendarmerie et une cellule spécialisée à Grenoble.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que la CCI est en train d'organiser avec le Comité Régional des Banques une sensibilisation sur la cyber criminalité. D'autre part, Il ne considère pas que traiter le problème de cyber sécurité soit un préalable au digital, et qu'il est primordial d'avancer concurremment sur ces deux sujets.

Il rappelle que la CCI a déjà fait intervenir la police criminelle lors d'une Assemblée Générale. La nouvelle action mise en place prendra la forme d'un forum et se déroulera au cours du premier semestre, date retenue avec la Présidente de la Caisse d'Épargne.

Quant au catalogue, le Président Emmanuel IMBERTON concède qu'il ne connaît pas encore d'entreprise qui ait supprimé son catalogue papier. Chaque année, la question se

pose, toutefois toutes les entreprises industrielles font encore cohabiter le catalogue numérique et le catalogue papier. Il estime que sa suppression n'est pas encore d'actualité car la pénétration du digital dans les entreprises est une œuvre de longue haleine.

A ce propos, on peut noter que *le Mag Eco* diffusé en version papier et digitale montre que cette dernière version n'est pas encore aussi populaire que la lecture papier.

### Axe 3 : Construire un environnement économique favorable

Guy DELORME indique que compte tenu de la loi NOTRe et la loi MAPTAM, un des rôles de la CCI réside dans l'aide apportée aux décideurs politiques.

Pour ce faire, il faut apparaître comme le relais naturel et fondamental des ressortissants. Il est toutefois plus difficile de se positionner comme tel dans une grande métropole dans la mesure où nombre de grandes entreprises s'affranchissent facilement des actions de la CCI. C'est pourquoi le rôle et le lobbying tenus par l'ensemble des syndicats professionnels sont essentiels.

La CCI doit apparaître vis-à-vis des collectivités territoriales comme le bon interlocuteur, celui qui a l'expertise. À ce titre, on peut citer les deux conventions signées avec Saint-Étienne et Roanne et celle en cours avec Lyon. Ces actions permettent de favoriser la construction d'un environnement économique favorable.

- Créer de nouvelles synergies de ressources territoriales :

La CCI est relativement exemplaire par l'association de trois anciennes CCI territoriales. Les domaines de l'agro-culinaire et du tourisme alimentaire par exemple sont des ressources communes qui ont permis d'avancer dans ce sens. À la CCI d'être le catalyseur de ces différentes actions et de générer des synergies entre les différents acteurs du territoire.

- Agir en faveur de l'émergence d'une instance de concentration métropolitaine pour favoriser l'équilibre de toutes les formes de commerce :

La CCI est très présente au niveau commercial, de par les différentes conventions signées sur les différents territoires pour favoriser le maintien, le développement et l'harmonie du commerce. La CCI s'engage d'ailleurs à proposer d'ici fin 2019, à tous les acteurs économiques territoriaux, une instance de concertation métropolitaine souple et proactive.

Faire décoller l'export :

La CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne met à la disposition de chaque ressortissant des outils qui permettent d'intégrer des réseaux, de suivre des formations et de trouver les appuis pour faire décoller l'exportation de leur société car cette démarche ne s'improvise pas et nécessite un lourd investissement.

Il paraît essentiel de travailler en association avec l'ensemble des syndicats professionnels de manière à offrir le maximum de chance à l'ensemble des entreprises.

- Former les talents dont les entreprises ont besoin, notamment pour les métiers en tension :

Par l'intermédiaire de CCI Formation et d'écoles comme l'EM Lyon, la CCI a de nombreux atouts pour montrer aux collectivités locales qu'elle met à leur disposition des ressources performantes.

- Agir pour des infrastructures toujours plus performantes :

L'attractivité d'un territoire, c'est d'abord son accessibilité. Il semblerait que l'on assiste à une « asphyxie programmée » de la ville de Lyon.

Afin de disposer d'infrastructures les plus performantes possibles, la CCI doit faire valoir ce qui nécessite d'être mis en place, instruire les dossiers, les suivre et les porter. Guy DELORME évoque à ce titre l'importance de l'A45 et de la RN7 à deux fois deux voies.

- Accroître l'attractivité du grand bassin Lyon Saint-Étienne Roanne :

Il est évident qu'il faut faire en sorte que les CCI puissent participer activement et regrouper les structures en vue de développer le marketing territorial et ainsi accroître l'attractivité du grand bassin Lyon Saint-Etienne Roanne.

Pour Lyon, on constate en effet le rôle et la puissance que peut avoir ONLYLYON.

#### Axe 4 : Gérer votre CCI comme une entreprise

Jean MOUGIN rappelle qu'il faut considérer la CCI comme une entreprise de 450 personnes, qui gère 110 000 clients et qui a pour objectif de dynamiser la région et de réduire les fractures économiques en permettant notamment de s'adapter aux nouveaux métiers.

Les trois CCI ont su transformer en opportunité les difficultés de budget rencontrées. La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne s'est ainsi structurée afin de se moderniser et de réorganiser le bassin dans un objectif de mutualisation et de perfectionnement des services proposés.

Un grand travail a été réalisé afin de développer le CRM et la digitalisation tout en conservant le réseau de proximité.

En outre, un *Chief Digital Officer* va intégrer la CCI afin de faciliter la transformation digitale en interne.

Jean MOUGIN rappelle également le lancement de *CCI Store*, démarche nouvelle qui est une très belle porte d'entrée et qui permettra non seulement une meilleure gestion des offres mais également une amélioration de celles-ci.

Par ailleurs, la CCI va lancer CCI USEX afin d'évaluer l'expérience utilisateur.

Le Bureau et le Président ont également la volonté de se repositionner, d'investir à moyen-long terme et de désinvestir sur des sujets qui pèsent. Pour se développer, la CCI doit augmenter ses ressources et réduire ses dépenses.

A cet effet, la CCI a diminué beaucoup de subventions, notamment aux écoles. Décisions indispensables prises à contrecœur.

Pour augmenter les ressources, il est prévu de continuer de développer les salons et évènements qui accroissent la visibilité de la CCI et qui permettent d'avoir une vision stratégique du marché. Parallèlement, la CCI va poursuivre la formation à moyen terme et la démarche marketing entreprise.

D'autre part, il est essentiel que nos comportements et pratiques soient exemplaires. Il convient donc d'être en adéquation avec la société actuelle et les collaborateurs doivent adopter des comportements respectant la performance durable.

Christophe MARGUIN en est à son deuxième mandat et juge que la CCI entreprend considérablement notamment dans le domaine de l'apprentissage. Toutefois, il regrette que l'État ne nous accompagne pas plus dans nos démarches et que le Préfet du Rhône se fasse souvent représenter lors de nos Assemblées Générales.

Il estime qu'il faut lever toutes les barrières qui pénalisent l'apprentissage et que le fonctionnement actuel n'encourage pas toujours le travail. Alors que la gastronomie est un fleuron de la France et qu'elle engendre un rayonnement mondial prestigieux, ce dernier

indique être obligé de recruter des salariés à l'étranger et que les restaurateurs, de manière générale, ont des difficultés à embaucher.

Il souhaite que les élus de la CCI, qui agissent bénévolement, soient aidés dans leurs missions et félicite tous ceux qui œuvrent à maintenir la CCI malgré des contraintes budgétaires qu'il juge inadmissibles.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Christophe MARGUIN et précise que le représentant du Préfet abordera ce sujet plus tard.

Il considère également que la priorité, pour encourager la croissance, est de faire en sorte que les entreprises puissent embaucher des salariés. Or, ces dernières ne les trouvent pas sur le marché de l'emploi pour deux raisons essentielles :

- le système de reprise du travail en France est mal organisé et n'est pas assez incitatif,
- la réforme à moyen terme sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

Marie-Claude FOUCRE fait part de sa difficulté à définir LA réelle priorité parmi ces quatre axes pour *sauver* la CCI.

À titre d'exemple, il a été question de la digitalisation de tous les actes. Cela paraît être effectivement un enjeu vital pour éviter une marginalisation.

Irène BREUIL revient sur les offres présentes sur *CCI Store*. Des e-services seront recensés. Les entreprises doivent envisager leur transition numérique, cependant une multitude d'offres sont présentes sur le net et la CCI n'est pas encore forcément force de proposition. Le numérique étant incontournable, plutôt que de passer à côté, CCI ambitionne de devenir une place de marché pour les *meilleurs* e-services nationaux.

Sans cette plate-forme, CCI ne serait pas prête à offrir aux entrepreneurs toutes les offres de service nécessaires. La priorité est de travailler sur ses propres e-services et de répertorier les meilleurs du marché selon un cahier des charges très précis

Le but est de proposer ce qui existe sur le territoire et de le qualifier. La CCI sera donc dotée de CCI Store national avec des outils génériques et chaque CCI en local sélectionnera les meilleurs e-services de sa région afin d'accompagner les entreprises, d'où l'importance du digital et du physique.

Marie-Claude FOUCRE estime que c'est au risque d'exclure certains prestataires et de se les mettre à dos.



Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que ce sont les entreprises qui choisissent et non pas la CCI. La CCI fera des choix selon des critères. Bien évidemment, choisir c'est un peu exclure, mais quoi qu'il en soit c'est le marché qui décidera au final.

Irène BREUIL ajoute qu'un tiers de confiance comme « Avis Vérifiés » validera les prestataires et que l'entrepreneur aura, par cet intermédiaire, la possibilité de leur attribuer une note.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que si la CCI s'est lancé dans cette démarche, c'est qu'elle a considéré qu'il était vital d'investir le digital à travers cette plateforme de marché et ajoute qu'à ce titre, le Vice-Président de CCI France est également intervenu pour expliquer l'objectif et les modalités de CCI Store.

Philippe VALENTIN ajoute que si la CCI veut rester crédible envers ses ressortissants et les messages qu'elle leur insuffle, elle se doit d'être un exemple en la matière.

Le Président Emmanuel IMBERTON conclut ce carnet de route en le résumant en six points stratégiques :

- Poursuivre et accompagner la création d'entreprise

En ce moment, la jeunesse préfère devenir entrepreneur, avec un taux de création d'entreprise conséquent notamment dans la région et la Métropole. La CCI apporte un accompagnement de qualité à ces entreprises.

- L'International : des efforts seront faits pour accompagner les entreprises à l'international.

Les courbes sont stables, le nombre d'entrepreneurs n'augmente pas malgré tous les budgets consacrés. Un certain nombre de décisions sont prises au niveau national entre Business France et le réseau. Toutefois, la CCI doit ouvrir les portes à l'international. La Commission International est le lieu de rendez-vous des exportateurs et le Président espère que le prochain Forum International traduira de manière claire les priorités de la CCI dans ce domaine.

- Le Digital : sensibiliser et accompagner tous les chefs d'entreprise et les commerçants afin qu'ils ne soient pas exclus de ce phénomène.

Plusieurs réalisations portent sur ce sujet comme « Go Numérique » ou « l'Instant numérique », avec près de 1 500 visiteurs attendus à Roanne le 1<sup>er</sup> février.

Quant à la digitalisation de son organisation, cette semaine la CCI choisira le Digital Manager qui pilotera la digitalisation de l'entreprise.

- Les Infrastructures

Sur ce sujet, le Président IMBERTON se dit inquiet compte tenu du problème de fluidité que rencontrera la Métropole lyonnaise dans les années à venir. Cela pourrait avoir d'importantes répercussions sur le business. La CCI doit se positionner de façon visionnaire et être force de propositions quant au déclassement de l'A6-A7, la déportation des flux vers l'est lyonnais, la montée en puissance de l'aéroport, d'Eurexpo, de la deux fois deux voies au nord de Roanne et de l'A45.

- La Formation

Ingrédient indispensable pour la croissance des entreprises.

CCI Formation qui compte plus de 10 000 salariés formés chaque année, l'ouverture du CCI Campus où sont logées l'ESTA et EKLYA et bien sûr, le projet *House Of Code* sont des structures qui pèsent dans l'environnement de la formation sur notre territoire.

- Accompagner les plus petites entreprises.

Notamment les commerçants qui sont dans des situations très compliquées. Le Président visite certains d'entre eux tous les mois. Les situations sont très contrastées, mais globalement ils doivent faire face à des décisions politiques qui les impactent sévèrement, la dernière étant le stationnement à Lyon et le PV à 60 € qui a suscité une vague d'inquiétudes, tout comme l'éventuelle ouverture dominicale, le développement des ventes sur internet et le redimensionnement de la grande distribution.

Ces six points représentent les enjeux vitaux de la CCI et de ses entreprises.

Jean-Cyril DESCOMBES souligne, par ailleurs, que le gouvernement semble reporter le TGV POCL. Le président de Région Laurent Wauquiez a, à ce titre, écrit un courrier au Président Emmanuel MACRON dans lequel il demande si la CCI se positionne sur le sujet.

Guy DELORME affirme que les décisions dépendent aussi des Régions dont le pouvoir économique est important. Il estime que ce TGV ne verra jamais le jour car la désunion de l'ensemble des régions remettra en cause ce projet.

Le Président Emmanuel IMBERTON affirme que la CCI soutiendra ce projet et entrera dans une phase plus active une fois que le Lyon-Turin et l'A45 seront sortis, parce qu'à mener plusieurs batailles à la fois, l'on risque de toutes les perdre.

Jean-Cyril DESCOMBES regrette qu'on ne soutienne pas plus le Président de Région sur ce point.

Le Président Emmanuel IMBERTON répond que le Président de Région est dans son rôle. Il propose que la Commission Aménagement du Territoire se saisisse de ce sujet.

Luc PELEN, Président de la Commission Aménagement du Territoire, rappelle la tenue des Assises de la mobilité où toutes les grandes infrastructures sont étudiées par le nouveau gouvernement avec une volonté de mettre plus de moyens sur l'entretien des réseaux courants de la SNCF et des grandes infrastructures routières. Il considère que toutes les grandes infrastructures de TGV sont à ce jour très incertaines. L'entretien à réaliser sur le réseau SNCF est astronomique et le TGV POCL ne lui paraît donc pas être la priorité.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que le Gouvernement privilégie le transport du quotidien.

Jean-François FARENC estime que la liste ne peut pas être infinie, entre le Lyon-Turin, l'A45 et le contournement, il faut prioriser. Le contournement ferroviaire de Lyon est un sujet réel, ancien et non-abouti qui doit être discuté dans les différentes commissions.

Le Président Emmanuel IMBERTON attend les futures conclusions des rapports, espérant qu'elles ne viendront pas perturber ou dynamiter les projets en cours. Il propose de prendre l'engagement de faire avancer ces priorités et de charger la Directrice de la Communication de faire des points d'étape chaque année sur l'avancement du carnet de route.

Il donne rendez-vous aux membres de la CCI en janvier 2019 pour faire un premier bilan du plan de mandat tel que présenté aujourd'hui.

Blandine VIGNON précise que le carnet de route sera présenté aux collaborateurs des délégations et à la presse début mars prochain.

## Projet de convention cadre avec la Métropole de Lyon

Alexis GILOPPE présente à l'assemblée le projet d'accord-cadre qui définit les contours de la collaboration entre la Métropole de Lyon et la Chambre de Commerce LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne ainsi que les modalités de suivi.

### Le contexte

La Métropole de Lyon constitue l'un des moteurs de la dynamique économique régionale (59 communes, 1,3 million d'habitants, 120 000 établissements publics et privés, 17 000 créations d'établissements et + 4 000 emplois créés chaque année, 1<sup>ère</sup> agglomération industrielle hors Ile-de-France).

Les relations partenariales entre le Grand Lyon et la CCIM sont anciennes et ont donné lieu à des réalisations clefs (SDUC, Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, soutien aux filières pôles et clusters, Espace Numérique Entreprise...). Elles s'appuient sur une gouvernance économique métropolitaine impulsée en 1995 (Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise), à laquelle la Métropole de Lyon a souhaité redonner un nouveau souffle et une déclinaison très opérationnelle en accord avec ses partenaires CCIM, Chambre de métiers, MEDEF, CPME, Université de Lyon.

**Le partenariat** avec la Métropole a vocation à s'articuler autour des quatre constitutifs du programme de développement économique approuvé par la Métropole sur la période 2016-2021 :

- **Lyon, Métropole fabricante** : entrepreneuriat ; aide à la croissance des entreprises et à leur transformation numérique ; soutien des PME à l'international ; maintien de l'excellence industrielle du territoire notamment, via un programme dédié à l'usine du futur ; soutien à de nouvelles filières ; mise en relation des PMI avec le potentiel de recherche de l'Université...
- **Lyon, Métropole apprenante** : l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, l'entrepreneuriat étudiant...
- **Lyon, Métropole attirante** : la poursuite des programmes de l'ADERLY et de ONLYLYON; le développement international de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry ; l'attractivité de la Métropole, notamment vis-à-vis des talents...

- **Lyon, Métropole entraînant** : la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion, le développement durable, le développement équilibré de la métropole et de ses territoires périphériques.

### **Les enjeux pour la CCI**

Au même titre que les conventions qui lient la CCI avec Saint-Étienne Métropole et l'agglomération Roannaise, l'objectif de la Métropole de Lyon et de la CCI consiste à conclure un accord-cadre de partenariat sur la période 2018-2020.

Des conventions spécifiques seront également conclues par action, avec un financement annuel qui est reporté ici pour mémoire s'agissant de l'année 2018.

Les thèmes de cet accord-cadre sont les suivants :

- L'entrepreneuriat :
  - Programme de soutien aux entreprises en création « Lyon Métropole des Entrepreneurs » et accompagnement conseil adapté aux entreprises hébergées par la Métropole (pépinières, halle Girard Totem de Lyon French Tech ou pôles entrepreneuriaux) en lien avec la Chambre de métiers ;
  - Contribution via « NOVACITE » ; le programme CCI d'accompagnement de Start-up génératrices de fortes valeurs ajoutées, aux dispositifs Lyon Start Up et Big Booster (pour mémoire : 56,4 K€ de subvention Métropole de Lyon).
- Le soutien à la croissance des entreprises et notamment des PME :
  - Lyon Pacte PME (déclinaison du dispositif national) permettant de mettre en relation les grands comptes/ETI et les entreprises (PME/TPE/start-up) du territoire sur 4 thématiques : achats, innovation ouverte, ressources humaines, développement à l'international (pour mémoire : 50 K€ de subvention Métropole de Lyon + 50 K€ Région) ;
  - Le programme « Pépites » : levée de points bloquants pour les entreprises à forte croissance (pour mémoire : 254 K€ de subvention Métropole de Lyon) ;
  - Favoriser la naissance de l'innovation à l'interface des secteurs d'excellence, notamment par le soutien aux pôles et clusters et le soutien à de nouvelles filières : sécurité, assurance, usine du futur...

- L'accompagnement à l'international de PME du territoire à l'occasion des délégations officielles organisées par la Métropole.

La CCIM a également reconduit une convention avec l'ADEME, la Métropole de Lyon et la Chambre de métiers sur le dispositif « visites énergie » démarré en 2014 (objectif 2018 : 80 entreprises sensibilisées, 25-30 accompagnements individuels).

- Le développement du commerce de proximité :
  - La concertation dans le cadre du SDUC, éclairée par les données des enquêtes ménages notamment ;
  - La mise en place de dispositifs visant à valoriser les polarités commerciales à développer, tel que visio-commerce ;
  - Par l'intervention en tant que personne publique associée (TPA) à la révision des documents d'urbanisme ;
  - Par la mise en avant d'observations majeures sur les comportements d'achats des ménages (enquêtes consommateurs).
- L'attractivité du territoire :
  - Poursuivre les efforts de promotion/prospection de Lyon à l'international via le financement et la participation à la gouvernance (co-présidence de l'Aderly) ;
  - Travailler ensemble avec le nouvel actionnaire d'Aéroports de Lyon afin de disposer d'une plateforme à la hauteur du poids économique régional.

Une évaluation annuelle sera réalisée via un comité de suivi co-présidé par le Vice-Président au Développement Économique de la Métropole et le Président de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Le Président Emmanuel IMBERTON indique que, malgré le changement de Président, la CCI conserve d'excellentes relations avec la Métropole de Lyon, notamment sur le dernier sujet qui est la *Métropole fabricante*, la Métropole souhaite s'engager sur l'industrie du futur et la CCI a la charge, avec un chef d'entreprise nommé, de mener les travaux d'approche liés à l'entreprise du futur.

La manifestation aura lieu à Saint-Étienne autour de la mécanique. Le groupe de travail se réunit avec tous les partenaires de la Métropole et notamment les organisations

professionnelles. L'idée est d'avoir, sur le territoire, une ligne directrice sur l'industrie du futur.

Quant à l'objectif, il est de fournir de la matière à tous les ressortissants pour évoluer vers l'industrie du futur. Des actions seront mises en œuvre dans ce sens, dont un Fab Lab sur le site Bosch qui permettra aux chefs d'entreprise d'avoir une vision concrète de l'usine du futur.

**Le Président Emmanuel IMBERTON propose donc à l'assemblée de bien vouloir :**

- **Valider le projet d'accord-cadre entre la Métropole de Lyon et la CCI LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne,**
- **Habiller le Président à le signer ainsi que les conventions annexes particulières.**

**L'Assemblée approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.**

## **Plan de réorganisation de la CCI LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne**

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que ce point a été retiré de l'ordre du jour dans la mesure où une procédure devant la Cour Administrative d'Appel est en cours et que les conclusions du rapporteur public, exprimées il y a seulement quelques jours, pourraient remettre en question la procédure prévue par le statut consulaire et appliqué par les CCI quant à l'ordre de consultation des partenaires sociaux.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, le 19 mars, soit juste avant celle de la CCI de région.

Nicolas BONNET souligne que les conclusions du Rapporteur Public de la Cour d'Appel Administrative de Lyon confirment une position prise en première instance par le Tribunal Administratif de Lyon, position marginale par rapport à la rédaction du statut consulaire dans lequel la consultation de la Commission Paritaire Régionale a lieu après le vote de l'Assemblée Générale. Or, le Tribunal Administratif demande une consultation de la CPR avant l'Assemblée Générale, rejoignant des pratiques propres au Code du travail.

Il ajoute qu'en pratique, la CPR est consultée simplement pour avis, ce n'est pas une consultation.

## Budget Primitif 2018

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET afin de présenter le budget primitif 2018.

Nicolas BONNET remercie le Président et présente à l'Assemblée, à l'aide d'un powerpoint, les principaux éléments du budget primitif 2018 tels qu'ils ressortent des documents budgétaires qui ont été préalablement transmis aux élus.

Il rappelle le contexte budgétaire qui a très fortement orienté les modalités de construction du budget primitif 2018. La loi de finance, promulguée le 30 décembre 2017, marque en effet à nouveau une diminution de la ressource fiscale pour les CCI.

Elle intègre une baisse de 150 M€ du plafond de la TACVAE affectée aux CCI, celui-ci passant de 376 M€ à 226 M€, ainsi qu'une augmentation de 20 M€ du fonds de modernisation et de péréquation des Chambres de Commerce et d'Industrie.

L'impact global pour la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne est une diminution de ressources de 5,283 M€ dès le 1er janvier 2018. Le projet de budget 2018 de la CCI Lyon Métropole a ainsi été établi sur la base d'une hypothèse de ressources fiscales de 21,554 M€, en baisse de 19,3 % par rapport au primitif 2017.

Cette nouvelle baisse drastique vient s'ajouter aux précédentes qui représentent une diminution annuelle de 8,85 M€ entre 2014 et 2017.

Le budget 2018 est bâti avec la perspective d'un nouveau plan volontariste d'économies validé par le Bureau. Il intègre une réflexion portant sur la réorganisation des services et des missions rendus aux ressortissants.

Plusieurs leviers ont ainsi été identifiés afin de faire face à cette nouvelle baisse de ressources :

- la poursuite de la réduction et de l'optimisation des frais généraux et des charges externes ;
- L'accélération de la baisse des subventions versées ;
- le déploiement d'un nouveau modèle économique et d'organisation pour la formation initiale et continue ;
- la refonte de la proximité ;
- la réduction de la masse salariale.



À noter principalement, en termes d'impacts négatifs :

- la baisse de la ressource fiscale pour 5,3 M€ ;
- des provisions pour restructuration pour 3,1 M€ ;
- un niveau de dividendes, hors versement exceptionnel tel que réalisés par la SA Aéroports de Lyon, en diminution de 2,6 M€.

Et en termes d'impacts positifs :

- ✓ une augmentation du chiffre d'affaires à + 2,7 M€ (corrigé de l'effet biennale du salon du Bourget et du CA de l'aéroport de St Étienne) ;
- ✓ la baisse des achats et charges externes pour 3,4 M€ ;
- ✓ la baisse des subventions versées de 1,3 M€ (hors Esta).

Le présent budget primitif traduit le volontarisme de la CCI dans les postes de dépenses et de produits qu'elle maîtrise afin de faire face à cette nouvelle baisse de ressource.

Le coût du personnel, mis à disposition par la CCIR, augmente de 3 672 K€ par rapport au rectificatif 2017. À noter que ce montant intègre une provision de 3 100 K€ en prévision des plans de restructuration qui devront être conduits en 2018 (dont 1 200 K€ pour les MTMAD).

Les dotations aux provisions diminuent de 3 345 K€. Le rectificatif 2017 intégrait une provision pour restructuration de 1 200 K€ et une provision pour litige de 2 145 K€ qui ne sont pas renouvelées. Le budget primitif 2018 intègre une nouvelle provision pour grosses réparations de 1 390 K€ pour les musées.

Les subventions versées et autres charges sont, en continuité des baisses initiées dès 2015, en diminution de 283 K€ par rapport au budget rectificatif 2017.

Tous ces éléments ont un impact négatif sur le résultat d'exploitation qui se trouve dégradé par rapport au budget rectificatif 2017 à hauteur de – 2 385 K€.

Le résultat financier est en forte diminution par rapport au budget rectificatif, soit - 2 610 K€, compte tenu d'un niveau exceptionnel de dividendes reçus en 2017 de la SA Aéroports de Lyon.

Les produits exceptionnels sont constitués des quotes-parts de subventions d'investissements pour 549 K€ et de cessions d'éléments d'actifs pour 246 K€.

L'Impôt sur les Sociétés diminue de 400 K€ par rapport au budget rectificatif 2017 en lien avec la baisse des dividendes à percevoir en 2018.

Au global, le résultat net fait ressortir un déficit de 5 090 K€, en nette détérioration par rapport au budget rectificatif 2017 (soit - 4 869 K€). En cause principalement, la baisse de la ressource fiscale pour 5 283 K€ ainsi que le coût du plan de suppressions de postes pour 3 100 K€.

Les investissements 2018 s'élèvent à 5 974 K€, en diminution de 1 594 K€ par rapport au budget rectificatif 2017 qui intégrait la remontée du bâtiment de la SCI FAURIEL dans les comptes de la CCI pour 3 849 K€.

En occultant ce dernier point, la variation entre le budget rectificatif 2017 et le budget primitif 2018 est positive avec une hausse des investissements de 2 256 K€ et une prévision de travaux importants de rénovation/réagencement sur les sites des trois délégations.

La capacité d'autofinancement est en très forte baisse, avec - 7 206 K€ compte-tenu principalement du coût du plan de suppressions de postes. La capacité d'autofinancement du budget primitif 2018 ressort ainsi comme négative, à - 542 K€, et ne couvre donc pas les remboursements d'emprunts.

Compte tenu du résultat d'exploitation prévisionnel en fort retrait, de la forte diminution de la capacité d'autofinancement, et du volume des investissements 2018, le fonds de roulement net projeté à fin 2018 s'établirait à 14 143 K€, pour un montant au budget rectificatif 2017 de 21 085 K€.

Le fonds de roulement net représente un peu moins de trois mois de charges.

**Les chiffres clefs du budget primitif 2018 :**

- Produits d'exploitation : 50 963,5 K€ (dont 21 524 k€ de ressources fiscales) ;
- Charges d'exploitation : 58 692,3 K€ ;
- Résultat d'exploitation : - 7 728,7 K€ ;
- Résultat financier : + 2 291,1 K€ ;
- Résultat exceptionnel : + 779,1 K€ ;
- Résultat net (après IS) : - 5 089,5 K€.

Le Président donne ensuite la parole à Thierry RAEVEL, Président de la Commission des Finances, qui indique que la Commission a examiné, lors de sa réunion du 18 janvier 2018, le projet de budget primitif 2018 qui vient d'être commenté.

Il indique que la commission a reçu toutes les explications utiles et propose, à l'unanimité, d'approuver ce projet de budget 2018.

**Le Président le remercie et donne lecture du projet de délibération suivant : « Après avoir entendu l'avis favorable de la Commission des Finances, je vous propose d'approuver le budget primitif 2018 ».**

**L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.**

## **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

### **Décisions Bureau du 22 janvier**

Le Bureau a validé les désignations suivantes :

- Au sein de l'ARPA et suite à leur changement de statuts :
  - Assemblée Générale : Guy DELORME (représentant le Président), Hervé PONTILLE, Patrick GARON et Jacques DUCROT en qualité de titulaires,
  - Bureau : Guy DELORME (représentant le Président) et Hervé PONTILLE en qualité de titulaires.
- Au sein de l'AESCRA et en remplacement de Fabrice LENOIR démissionnaire : Jean-Michel JOLY en qualité de titulaire,
- Au sein de l'ECAM et en remplacement de Fabrice LENOIR démissionnaire : Eric GARCIN,
- Au sein de l'ESTA et en remplacement de Fabrice LENOIR démissionnaire : Jean-Michel JOLY en qualité de titulaire,
- Au sein de la Commission formation de la CCI et en remplacement de Fabrice LENOIR démissionnaire : Guy BACULARD en qualité de Président,
- Au sein du Conseil d'orientation du Centre de Formation de Vaise et en remplacement de Fabrice LENOIR démissionnaire : Guy BACULARD.

### **Informations des Présidents de Délégation**

#### **Délégation de Roanne**

Guy DELORME précise, concernant la convention entre l'agglomération Roannaise et la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, qu'elle représente un budget de 170 000 €

partagés pour moitié entre la CCI et l'agglomération et qu'elle est très complète et comporte une déclinaison technique.

Par ailleurs, le salon Instant Numérique prend de l'importance au niveau régional. Le Président du Conseil Départemental de l'Allier, très intéressé par cette manifestation, a indiqué qu'il serait présent.

### Délégation de Saint-Étienne

Daniel VILLAREALE revient sur l'organisation de la dernière soirée des vœux qui a eu lieu à Saint-Étienne sous une forme très originale. En effet, les vœux étaient communs aux trois Chambres consulaires. Cet événement est suffisamment rare pour être souligné. Si la CCI doit, pour continuer sa mission, se rapprocher de ses collègues consulaires, elle y est tout à fait disposée, comme elle est disposée à collaborer avec les autres collectivités locales, la Région, les services de l'État et, au-delà, avec les clubs d'entreprises, les branches professionnelles et les syndicats patronaux.

Daniel VILLAREALE indique également que le Forum de l'International aura lieu à Saint-Étienne, Lyon et Roanne les 27, 28 et 29 mars prochains.

## **Informations générales**

---

- Musée des Tissus : le Président Emmanuel IMBERTON installera avec Laurent WAUQUIEZ l'association de préfiguration des musées. Sont en cours, les recrutements d'un Directeur Général et d'un Directeur Scientifique.

- ADERLY : le Président Emmanuel IMBERTON fera une conférence de presse avec le Président de la Métropole pour annoncer les résultats de l'ADERLY qui sont d'un excellent niveau malgré une année compliquée. L'attractivité de la France ne se limite pas à Paris et le Président Emmanuel IMBERTON le rappellera au Président de la Métropole.

Il convient d'interpeller le Gouvernement qui décide d'investissements en vue de doter un certain nombre de lycées de la région parisienne de classe internationale afin d'accueillir les enfants des cadres des entreprises qui s'implantent en France alors que rien n'est prévu pour la ville de Lyon.

Par ailleurs, le Président rappelle que le Forum de l'International aura lieu les 27, 28 et 29 mars prochains à Lyon, Saint Étienne et Roanne – 1 000 visiteurs sont attendus, 43 pays présents avec 20 ateliers et conférences dont une grande conférence inaugurale « Osez prendre le large » avec 30 partenaires et sponsors et 1 000 rendez-vous individuels.

Yves CHAVENT a beaucoup travaillé sur ce sujet avec la Commission International et la présence des élus est fortement souhaitée pour ce rendez-vous incontournable.

En ce qui concerne, l'EM Lyon ; il a été décidé de transférer le siège d'Ecully à Gerland. L'annonce a été faite la semaine précédente en collaboration avec le Directeur Général et le Président de la Métropole. Le Président Emmanuel IMBERTON précise qu'il n'a pas souhaité que la vente éventuelle d'Ecully finance la nouvelle école afin de gagner du temps.

Cette école s'est beaucoup développée ; il y a quatre ans son chiffre d'affaires était de 40 M€, il est aujourd'hui de 100 M€ et pour 2023 son business plan le prévoit à 172 M€ et 10 000 étudiants. L'EM Lyon présente des résultats positifs malgré la suppression du loyer et de la subvention de la CCI pour 6 M€. Ses projets de développement vont lui permettre de financer de nouveaux bâtiments. La CCI souhaite l'accompagner mais cela dépendra d'une décision du Conseil d'Administration de l'école où la CCI est majoritaire.

Les équipes qui ont travaillé sur le projet ont opté pour un déménagement car construire de nouveaux bâtiments sur ceux existants, sans fermer l'école, était une solution trop compliquée à mettre en œuvre.

L'inauguration est prévue pour 2022, pour les 150 ans de l'école.

Pour ce qui est du partenariat House of Code, monté avec le CNAM, dont l'objectif est de former des programmeurs, Christophe DUDON adressera prochainement une note aux élus sur le sujet pour les informer du lancement des formations.

D'autre part, à peine 27 % des élus ont un compte Twitter et la plupart de ces comptes sont sous-exploités. Blandine VIGNON fera donc, à la suite de la prochaine Assemblée Générale, une séance d'information/formation avec des ateliers de niveau 1 pour les débutants et de niveau 2 pour les élus qui souhaitent se perfectionner.

Pour rappel, la CCI Métropolitaine est la première CCI de France avec 25 000 Followers sur Twitter et près de 10 000 fans sur Facebook.

Le Président laisse la parole à Monsieur Jean-Daniel CRISTOFORRETTI, Directeur de l'Unité Départementale du Rhône de la DIRECCTE, qui représente Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Jean-Daniel CRISTOFORRETTI excuse tout d'abord le Préfet de Région. Il rappelle que ce dernier est arrivé fin octobre 2017, et que le nécessaire sera fait pour inscrire à son agenda une prochaine Assemblée Générale. D'autant qu'il travaille également sur les sujets abordés et que ceux-ci le mobilisent. Il pourra d'ailleurs apporter un certain nombre d'informations, notamment sur les décisions relatives aux infrastructures.

Jean-Daniel CRISTOFORRETTI indique que participer à cette Assemblée lui permet toutefois d'entendre les différents projets de conventions conclues avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Il confirme avoir entendu les réflexions des élus ainsi que leurs frustrations et en tant que représentant de l'État, il souligne que les difficultés qu'ils connaissent sont les mêmes que celles que rencontre la sphère publique depuis plusieurs années.

Il salue leur esprit de responsabilité ; il sait que le plan de réorganisation présenté aura en souci de prendre en compte les services rendus aux entreprises, la proximité et la solidarité avec les territoires.

Par ailleurs, en termes d'économie, il souligne que tous les indicateurs sont au vert, mis à part l'export et la situation de l'emploi qui ne présentait pas d'amélioration fin 2017. La demande d'emploi reste très faible et moins favorable que le niveau Auvergne Rhône-Alpes ou national, ce qui est assez étonnant pour le département et la Métropole.

Il revient sur l'un des enjeux évoqués par Christophe MARGUIN ; satisfaire les besoins des entreprises. Il rappelle que l'État ne peut pas tout et ne fera pas tout, seul. En ce qui concerne le recrutement, l'Etat doit travailler avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, avec l'aide des Consulaires et des entreprises.

De grands plans de formation ont été conduits en 2016-2017. Il faut à présent en tirer profit, étudier les fichiers afin de faire le point sur la situation des personnes qui ont suivi des formations et voir si ces dernières ont retrouvé du travail et si dans le cas contraire, en connaître les raisons. Pôle Emploi doit en outre, répondre aux besoins des entreprises en plaçant ces personnes qui ont été formées.

À moyen et long terme, il sera possible de s'appuyer sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

En ce qui concerne l'apprentissage, la clé d'entrée ne sera plus les institutions mais l'apprenti. Des simplifications et la responsabilisation des branches professionnelles sont prévues. Un travail va également être réalisé sur l'indemnisation chômage. Cela devrait donner lieu à un projet de loi au printemps 2018.

La réforme de la formation est prévue plutôt pour 2020, les financements étant basés sur la masse salariale de l'année 2019.

Le Président de la République a la volonté de présenter un plan d'investissements en compétences qui va donner la possibilité de former deux millions de personnes avec des enveloppes ouvertes sur le numérique, le français et le savoir-être.

Par ailleurs, les DIRECCTE mettent en place dans chaque département un observatoire de la négociation collective dont l'objectif est d'animer, faciliter et partager les bonnes pratiques au niveau départemental. Il sera composé des six organisations professionnelles d'employeurs et des six organisations salariales. Ces éléments doivent permettre de tirer parti de la réforme de la négociation collective et notamment d'ouvrir des champs de négociation dans les TPE-PME sur une série de thématiques.

Avant de conclure, Jean-Daniel CRISTOFORETTI assure les élus qu'ils peuvent compter sur l'État, la DRFIP, la DIRECCTE et les administrations pour faciliter et conforter leur développement tant en matière d'emploi que d'économie.

Il remercie l'Assemblée de son attention et celle-ci l'applaudit.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Jean-Daniel CRISTOFORETTI et, dans la mesure où il n'y a plus de questions diverses, clôt la séance à 12 heures 51.

**LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
AURA LIEU LUNDI 19 MARS 2018 à 10H30**

**LIEU A DEFINIR**